

---

## **ANNEXE 6. CONTEXTE HYDROLOGIQUE**

---

**6.1. LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGE EN EAU POTABLE**

**6.2. CARTE DU SAGE DU LAYON AUBANCE ET LOCALISATION DU PROJET**

**6.3. CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE – SITE LA REVERDIERE**

**6.4. LOCALISATION DES ZONES HUMIDES INVENTORIEES SUR LA COMMUNE AUX ALENTOURS DE LA ZONE DU PROJET**

**6.5. ETUDE ZONES HUMIDES A L'EMPLACEMENT DU PROJET**

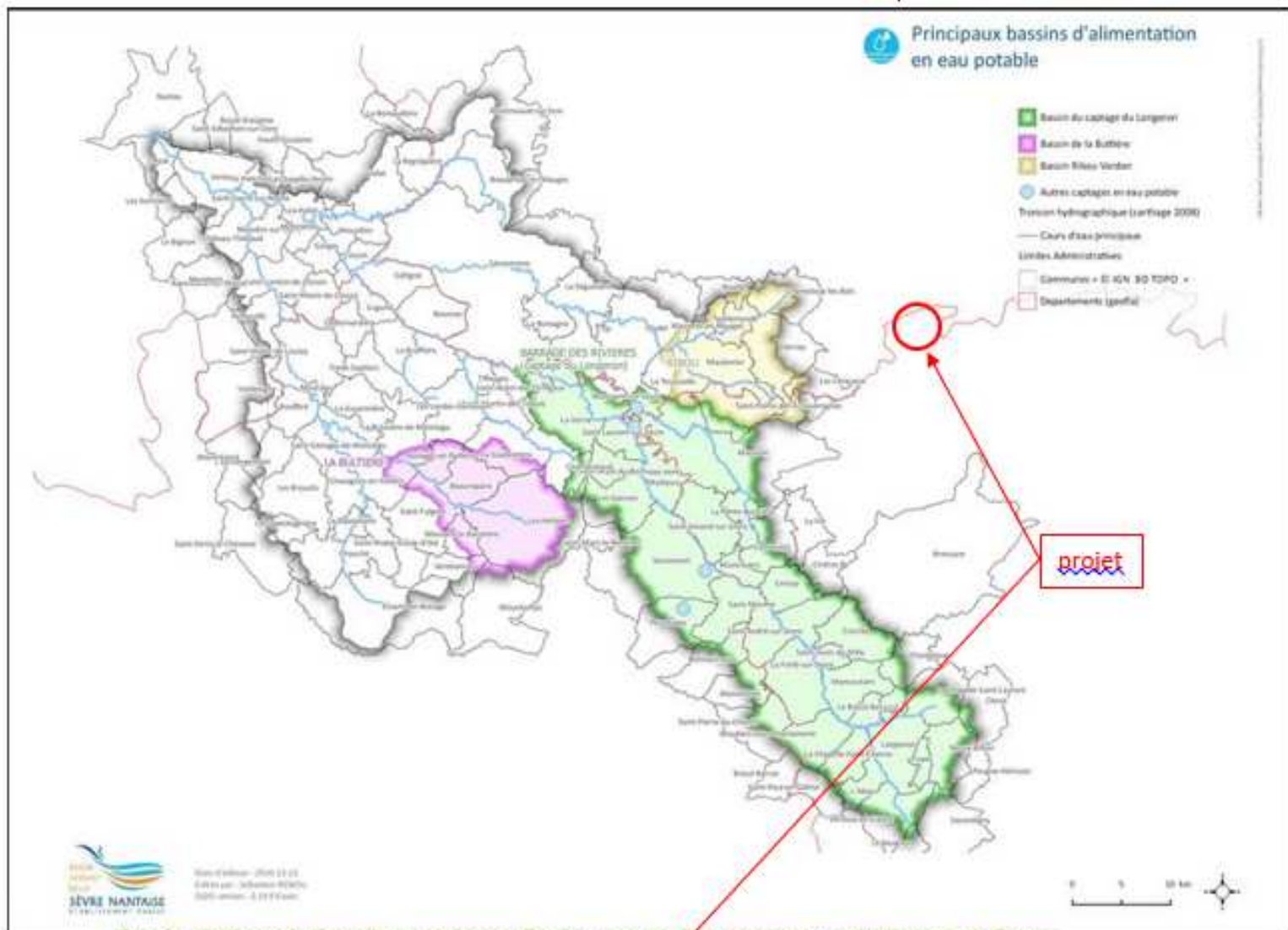
**6.6. QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLE DU BASSIN VERSANT DE LAYON AUBANCE : NITRATES, PHOSPHORE, MATIERES ORGANIQUES ET PESTICIDES**

**6.7. DELIMITATION DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES ET FICHE DE LA MASSE D'EAU CONCERNEE PAR LE PROJET**

**6.8. CARTE D'EVALUATION 2013 DE L'ETAT DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES**

**6.9. COMMUNES SOUMISES AUX RISQUES D'INONDATIONS TERRESTRE A L'ECHELLE DU DEPARTEMENT**

Localisation du projet par rapport aux bassins d'alimentation des captages en eau potable :



**Bassin d'alimentation des captages Re-Source et des captages prioritaires en Deux-Sèvres**



- |                              |                       |
|------------------------------|-----------------------|
| <b>Captages prioritaires</b> | <b>BAC Re-Sources</b> |
| ▲ hors Re-Sources            | ■ Eaux souterraines   |
| ▲ Re-Sources                 | ▨ Eaux superficielles |

Sources : Conseil Régional Poitou-Charentes, BRGM, © Route 509 © IGN - Paris - 2012  
 Conception et réalisation : SAAT Poitou-Charentes 2013

SAAT Poitou-Charentes

# PERIMETRE DU SAGE LAYON AUBANCE LOUETS

- Le territoire regroupe 8 bassins versants :

- BV du Layon amont,
- BV du Lys,
- BV du Layon moyen,
- BV de l'Hyrôme,
- BV du Layon aval,
- BV de l'Aubance,
- BV du Petit Louet,
- BV du Louet.


- Surface du territoire : 1 386 km<sup>2</sup>

- 95 communes ou communes déléguées  
(90 dans le Maine-et-Loire et 5 dans les Deux-Sèvres)

- Nombre d'habitants : environ 100 000


## Légende

 Périmètre du SAGE Layon Aubance Louets

 Principaux cours d'eau

Principaux sous-bassins versants


 Aubance

 Layon amont

 Layon moyen

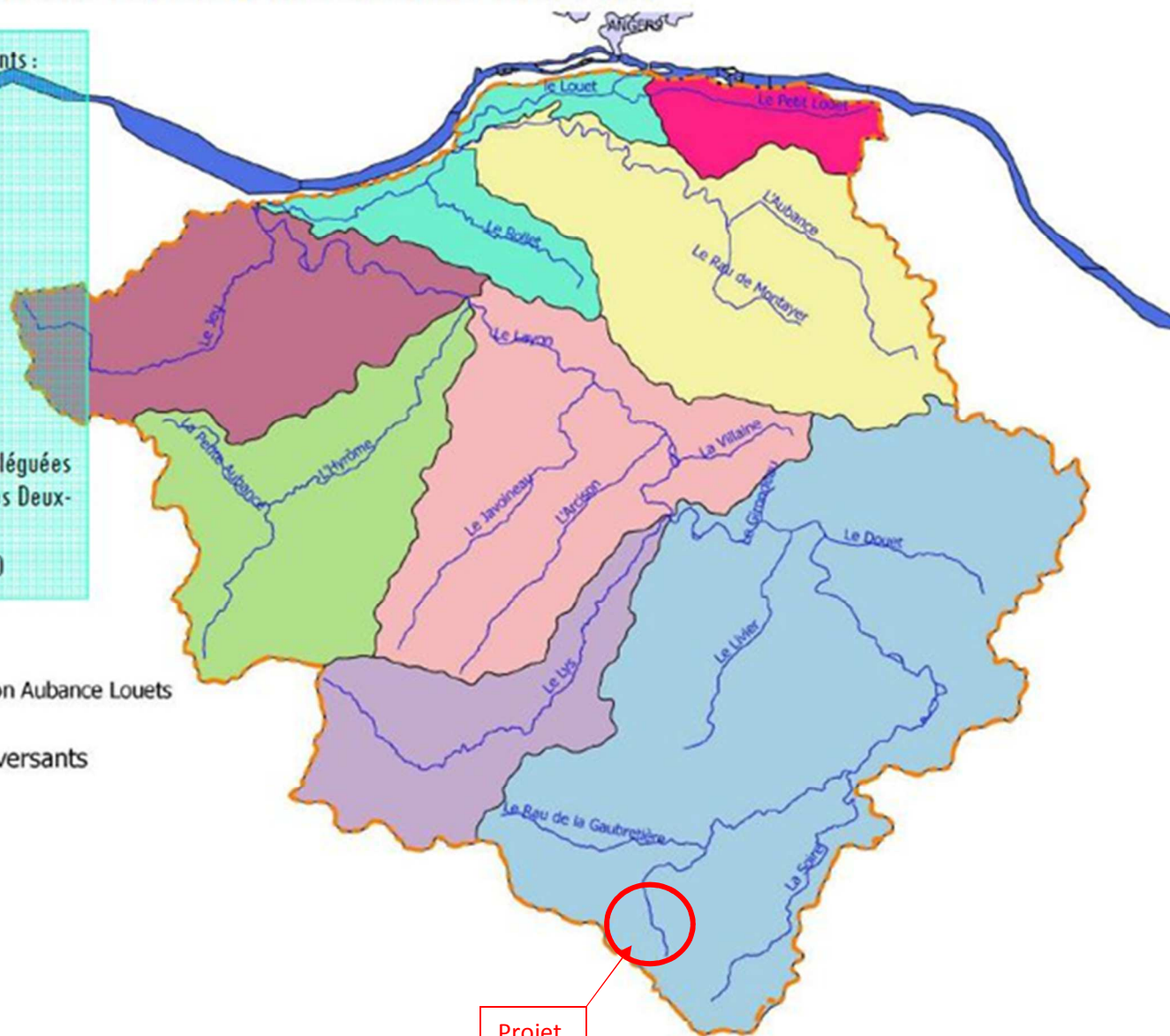
 Layon aval

 Lys

 Hyrome

 Louet

 Petit Louet



Projet



**Réseau hydrographique par rapport  
au projet et parcellaire concerné par l'épandage**

**GAEC LA PLUME  
1, La Bliinière  
79150 ST MAURICE ETUSSON**

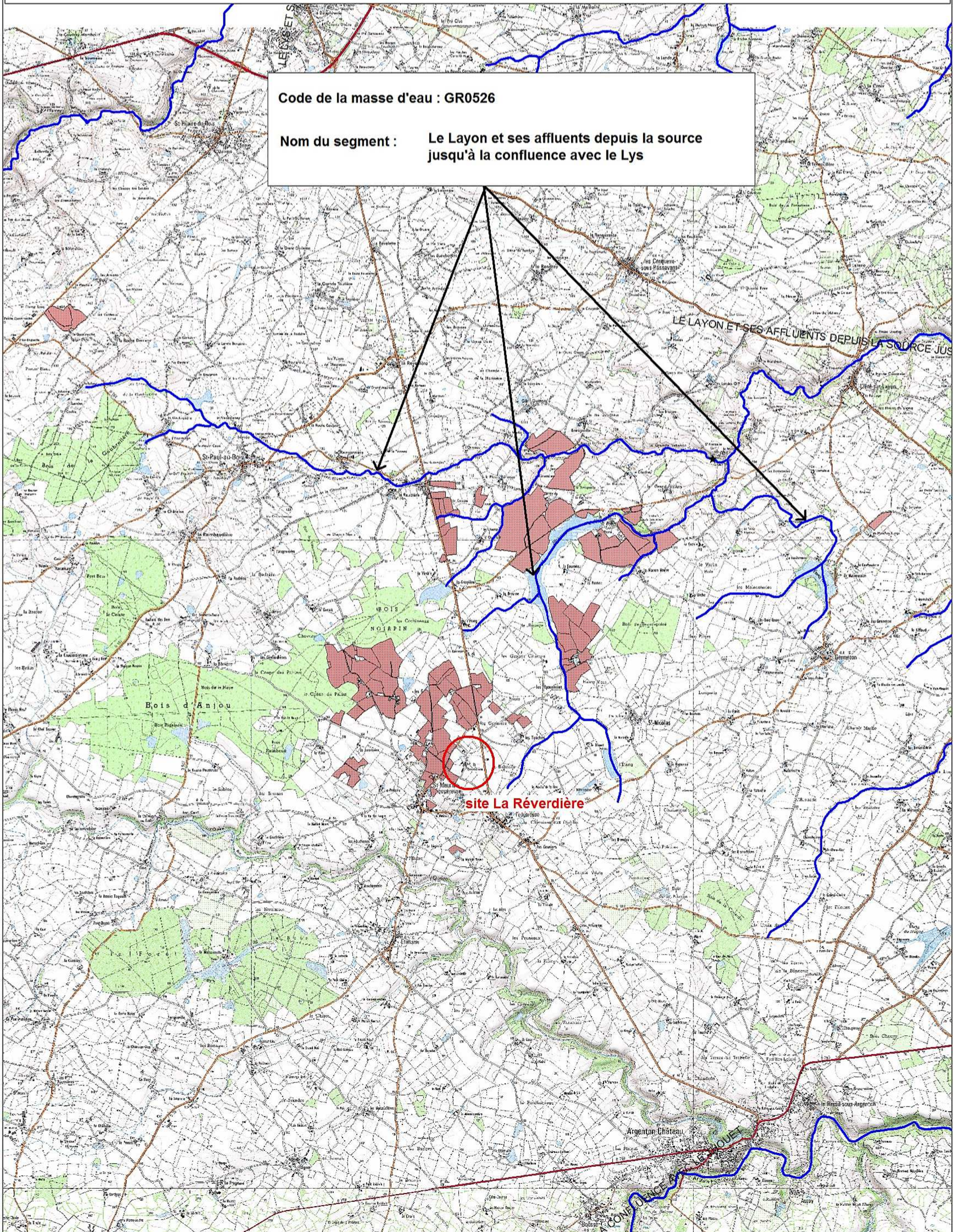


Avril 2019

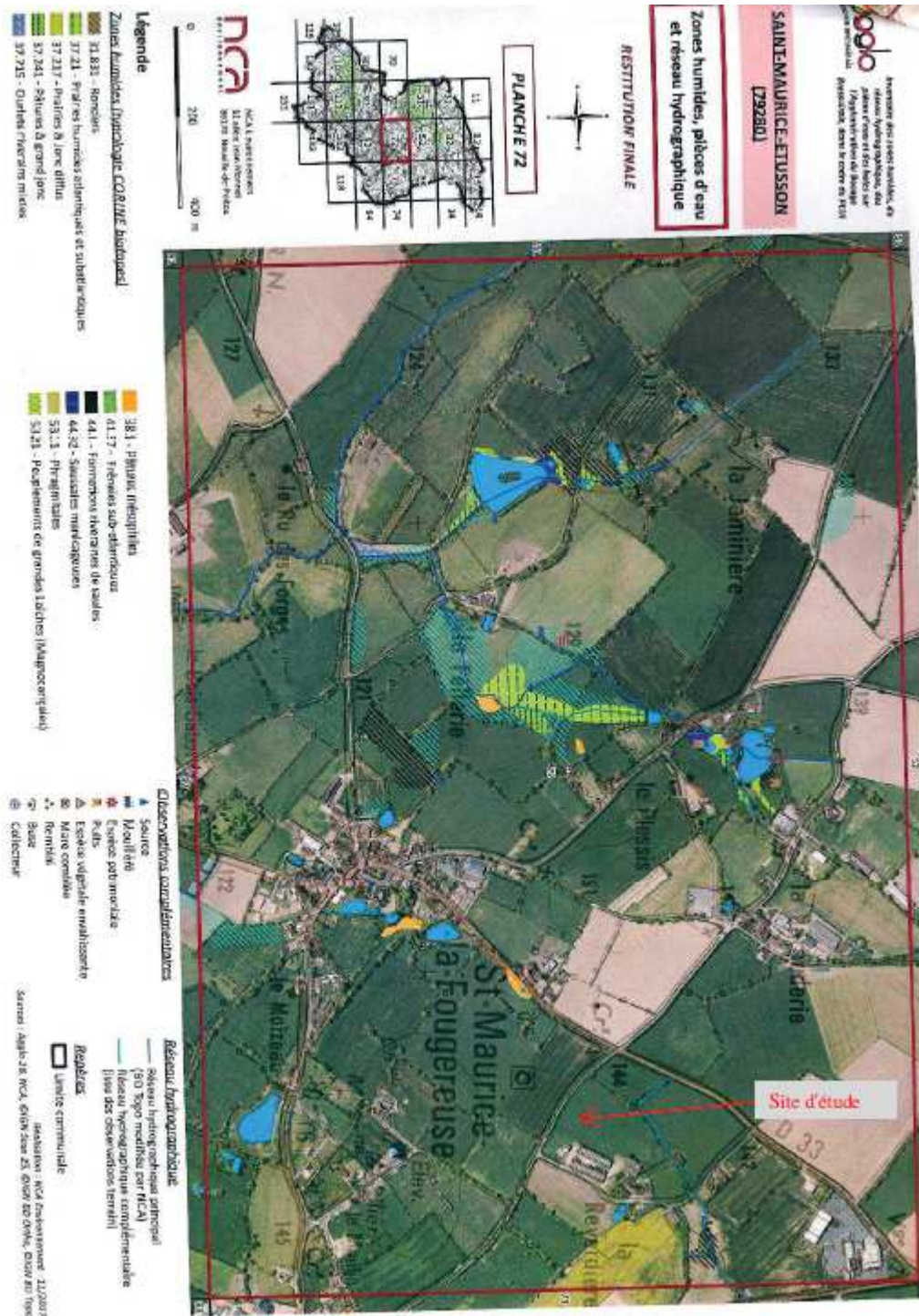
éch : 1/50 000

Code de la masse d'eau : GR0526

Nom du segment : **Le Layon et ses affluents depuis la source  
jusqu'à la confluence avec le Lys**



Extrait de la carte des zones humides inventoriées par la commune :



***Détermination et délimitation des « zones humides »******Parcelle G 828 – Lieu-dit « La Réverdière »******79150 Saint Maurice Etusson***

<b>Maître d'ouvrage</b>	GAEC La Plume (Mr Brunet) La Réverdière. 79150 Saint Maurice Etusson. Contact : tél : 07 87 23 89 53 – email : <a href="mailto:laplume2016@orange.fr">laplume2016@orange.fr</a> 06 08 03 62 50
<b>Localisation du site d'étude</b>	La Réverdière. 79150 Saint Maurice Etusson. Parcelle cadastrale : N° 828 de la section G.
<b>Caractéristiques du projet</b>	Date d'intervention : 19 Avril 2018. Surface de parcelle étudiée : environ 5800 m <sup>2</sup>

Fait à St-Macaire-en-Mauges, le 17 décembre 2018

Par Monsieur Fourrier Gildas

## 1 – Préambule

Cette étude a pour objectif d'établir la faisabilité réglementaire du projet de création de bâtiment d'élevage avicole du GAEC La Plume (Mr Brunet), suivant la réglementation sur l'eau en vigueur lors de la réalisation de ce rapport d'étude.

La caractérisation des zones humides a été établie suivant les méthodologies de l'arrêté du 01 octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 « précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement », et la circulaire du 18 janvier 2010 « relative à la délimitation des zones humides en application des articles L 214-7-1 et R 211-108 du code de l'environnement ».

## 2 – Étude environnementale floristique et pédologique

### 2.1 – Localisation et contexte environnemental

La présente étude vise en premier lieu à déterminer les enjeux et la sensibilité de la zone étudiée en prenant en compte les zones naturelles patrimoniales :

- ZNIEFF de type 1 ou 2,
- Sites d'Intérêt Communautaire (SIC), Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et Zones de Protection Spéciales (ZPS) du réseau Natura 2000.

L'îlot étudié est situé à 770 mètres environ au nord-est du centre-bourg de Saint-Maurice-la-Fougereuse. Le contexte de l'aire d'étude est précisé ci-dessous :

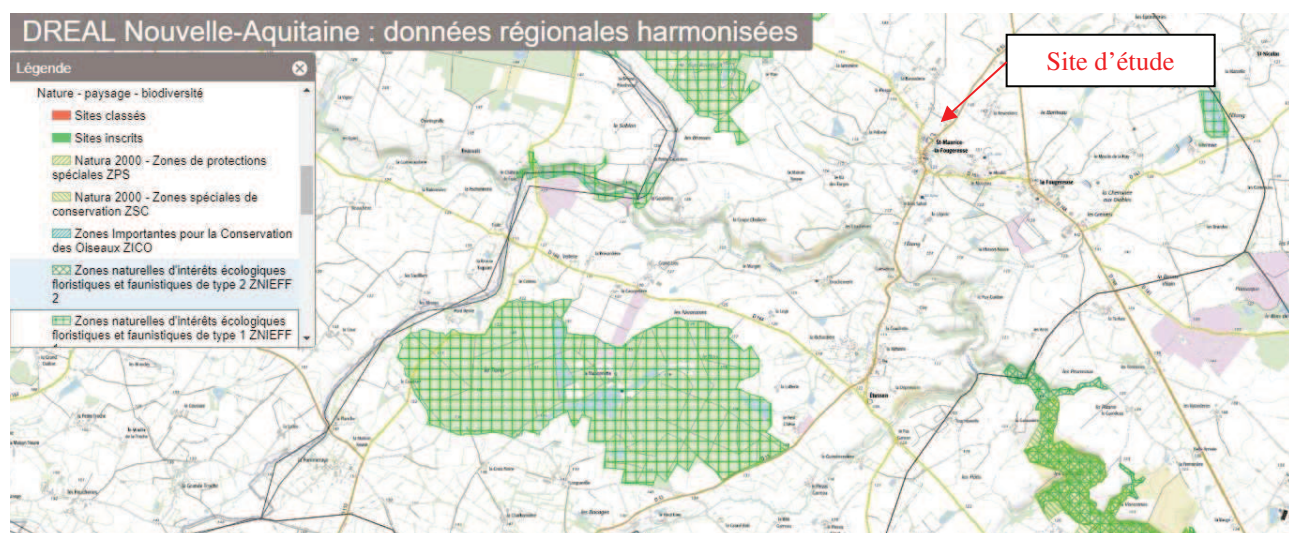
Localisation de l'îlot	Au sud du lieu-dit la Réverdière
Numéros de parcelles	828 de la section G
Surface étudiée de l'îlot	Environ 5800 m <sup>2</sup>
Localisation géodésique Lambert 93	X 434220.63 - Y 6665673.09
Occupation actuelle du sol	Culture fourragère
Altitude IGN NGF 69	Environ 142 m
Géologie : BRGM n° 536	SOCLE ANTE-MESOZOÏQUE – UNITE DES MAUGES – Cambrien moyen (complexe volcano-plutonique de Cholet - Thouars) – Rhyolites du Choletais – Dacites et rhyolites aphanitiques sombres vitreuses, +/- litées ; tufs rhyolitiques (isaltérites)



Aucune zone d'intérêt écologique et patrimonial n'a été recensée sur ou en bordure immédiate de la zone étudiée.

- Les ZNIEFF les plus proches sont situées à 2,2 km à l'ouest du site étudié. Il s'agit du Bois d'Anjou (ZNIEFF n°540015619) ; de l'Étang du Repenou situé à 2,4 km à l'ouest du site (ZNIEFF n°540014424) et du Bois de Beaurepaire situé à 2,5 km au nord-est du site (ZNIEFF n°540015622).

Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à 3 km au sud-est de la zone d'étude. Il s'agit de la Vallée d'Argenton (FR 5400439).



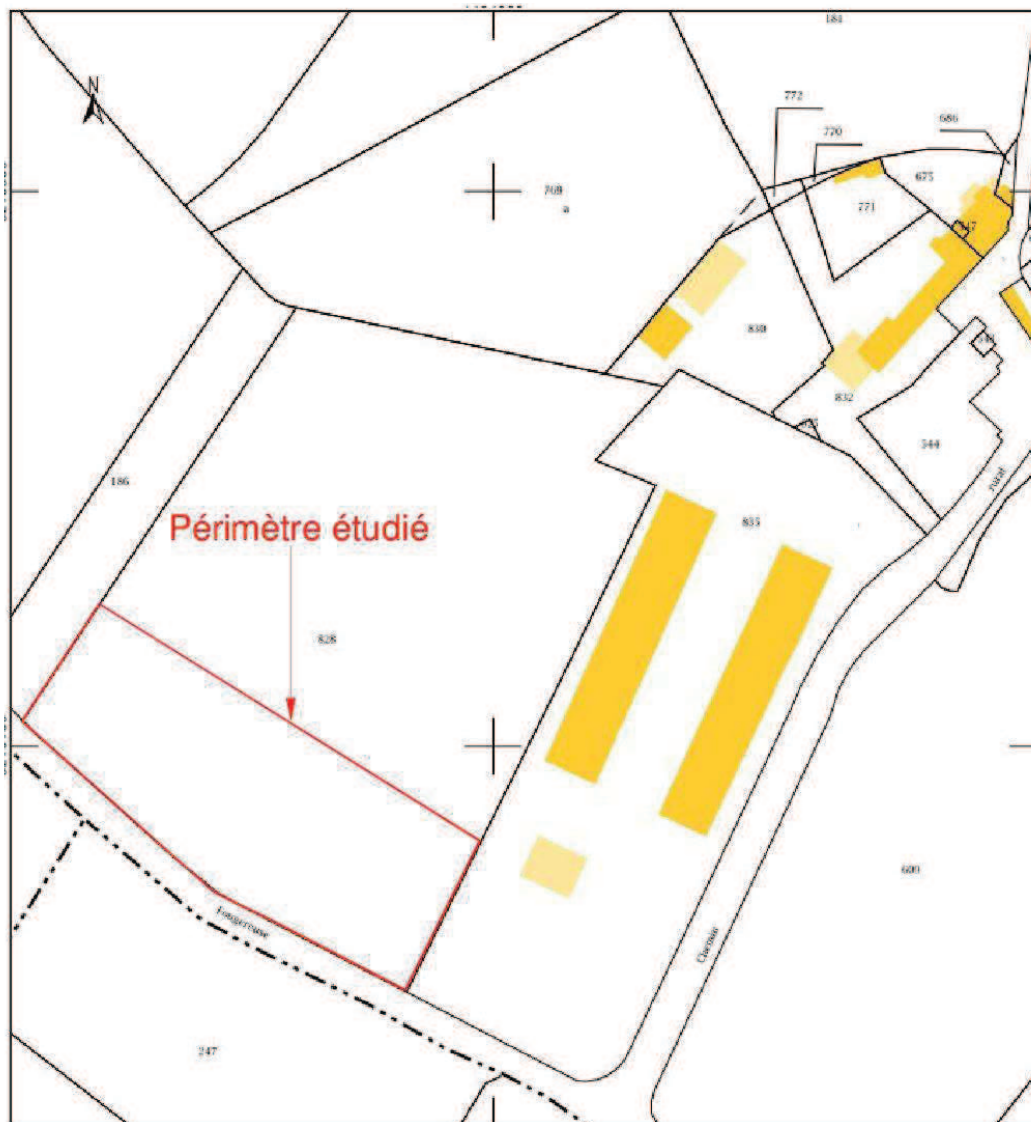


## 2.2 – Étude du biotope

Les références cadastrales des parcelles correspondantes sont :

N°828 de la section G.

La géomorphologie de la parcelle étudiée est caractérisée par une pente homogène de 2 à 5 % principalement orientée vers le nord-ouest. L'îlot étudié est actuellement occupé par une culture fourragère (céréale et pois). Des bâtiments d'élevage avicole et d'exploitation bordent la zone d'étude à l'est. La voie communale fixe la limite sud tandis que le lieu-dit la Réverdière occupe la partie nord.



Extrait du cadastre



**Photo 1 : Parcelle étudiée : occupation par une culture fourragère et bâtiment avicole**



**Photo 2 : Parcelle étudiée : occupation par une culture fourragère**



**Photo 3 : Parcelle étudiée : occupation par une culture fourragère et bâtiment avicole**



**Photo 4 : Parcelle étudiée : occupation par une culture fourragère**



**Photo 5 : Parcelle étudiée**

## **2.3 Conditions préalables aux inventaires floristiques**

L'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile en fonction des espèces végétales et des types d'habitats présents.

Pour ce faire un inventaire floristique et la définition des habitats selon la classification des habitats EUNIS ou le code Corine Biotopes sont nécessaires.

L'inventaire floristique est donc essentiellement réalisé à vue en privilégiant une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

### **a – Délimitation de la zone de prospection**

Les inventaires floristiques doivent être réalisés de part et d'autre de la zone d'étude et de la frontière supposée de la zone humide.

Le nombre, la localisation et la répartition des zones inventoriées dépend de la taille et de l'hétérogénéité du site étudié. Les inventaires seront effectués en des points homogènes (placettes circulaires de 1,5 à 10 mètres en fonction du type de strate) et doivent permettre de faire apparaître les espèces dominantes et indicatrices des zones humides.

### **b – Procédure d'inventaire des espèces**

Pour obtenir la liste des espèces dominantes, sur chaque placette sera évaluée :

- le pourcentage de recouvrement de chaque strate (arborescente, arbustive, herbacée)
- le pourcentage de recouvrement des espèces par strate. Les espèces dont les taux de recouvrement cumulés permettant d'atteindre 50% du recouvrement total de la strate seront prises en compte.
- les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20% si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment.

Le caractère hygrophile des espèces inventorié est ensuite examiné. Si la moitié au moins de ces espèces figure sur la « Liste des espèces indicatrices de zones humides » la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.

### **c – Définition des habitats/milieux**

Les habitats identifiés dans le périmètre d'étude seront déterminés en fonction des espèces dominantes inventoriées et rattachées à la typologie Corine Biotope et EUNIS (European Nature Information System). Ce classement par type d'habitat peut permettre de déterminer la présence d'une zone humide s'ils sont considérés comme tels dans l'annexe 2 (table b) de l'arrêté du 24 juin 2008.

### **d – Statut réglementaire**

La liste des espèces inventoriées dans ce rapport spécifie leurs statuts réglementaires le cas échéant : liste rouge armoricaine, liste rouge régionale des pays de la Loire (précisant le degré de menace pesant sur l'espèce : Ex : Taxons non revus récemment, présumés disparus ; CR : en danger extrême de disparition ; EN : en danger de disparition ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacés ; LC : non menacés ; NE : non évalué), protection nationale (PN), protection régionale (PR).

#### **2.31- Étude floristique**

Un type d'habitat a été identifié sur la zone étudiée :

##### **- Champs d'un seul tenant intensément cultivé (82.1 selon le code CORINE Biotopes)**

Cette zone correspond à une culture fourragère (céréale et pois). Aucune espèce de végétation spontanée n'a été recensée en marge de la zone d'étude.

Aucune espèce protégée ou d'intérêt patrimonial n'a été recensé lors de l'étude de terrain le 19 avril 2018.

Les espèces révélées ainsi que l'habitat qui en résulte ne sont pas considérés comme typiques des zones humides.

## Relevé Floristique :

**AII** : espèces indicatrices de zones humides de l'Annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008

**PR** : protection (N : nationale, R : régionale) ; **LR** : liste rouge (N : nationale, R : régionale, MA : massif armoricain)

% : Taux de recouvrement des espèces dominantes.

En **Gras** : espèces prises en compte comme espèces dominantes car taux de recouvrement cumulés permettant d'atteindre les 50 %

Les espèces à très faible taux de recouvrement ne sont pas répertoriées.

Boisement : espèces dominantes		<b>PR</b>	<b>LR</b>	<b>AII</b>	% Par espèce	% Cumulés par strate
Nom commun	Nom scientifique					
<b>Champs cultivé</b>						
<b>Culture fourragère</b>	/				<b>100</b>	<b>100</b>

## Résultats :

*Aucun secteur de la parcelle étudiée ne présente les caractéristiques floristiques d'une zone humide suivant l'arrêté du 01 octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008.*

## 2.4 – Étude pédologique

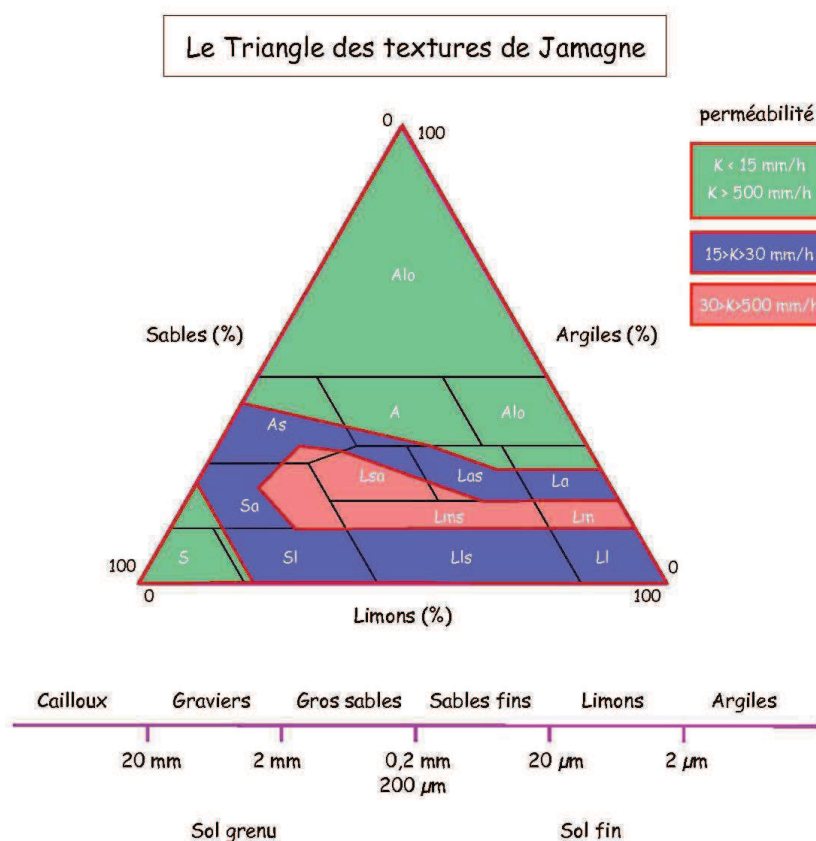
### Analyse pédologique :

L'analyse de sol de l'aire d'étude vise à établir les propriétés pédologiques du terrain dans l'optique de définir la présence ou non de zones humides.

Le nombre, la répartition et la localisation précise des sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site. Nous avons réalisé 9 sondages sur la zone étudiée jusqu'à la profondeur de refus de la tarière manuelle.

Les caractéristiques du sol prises en compte ont été les suivantes :

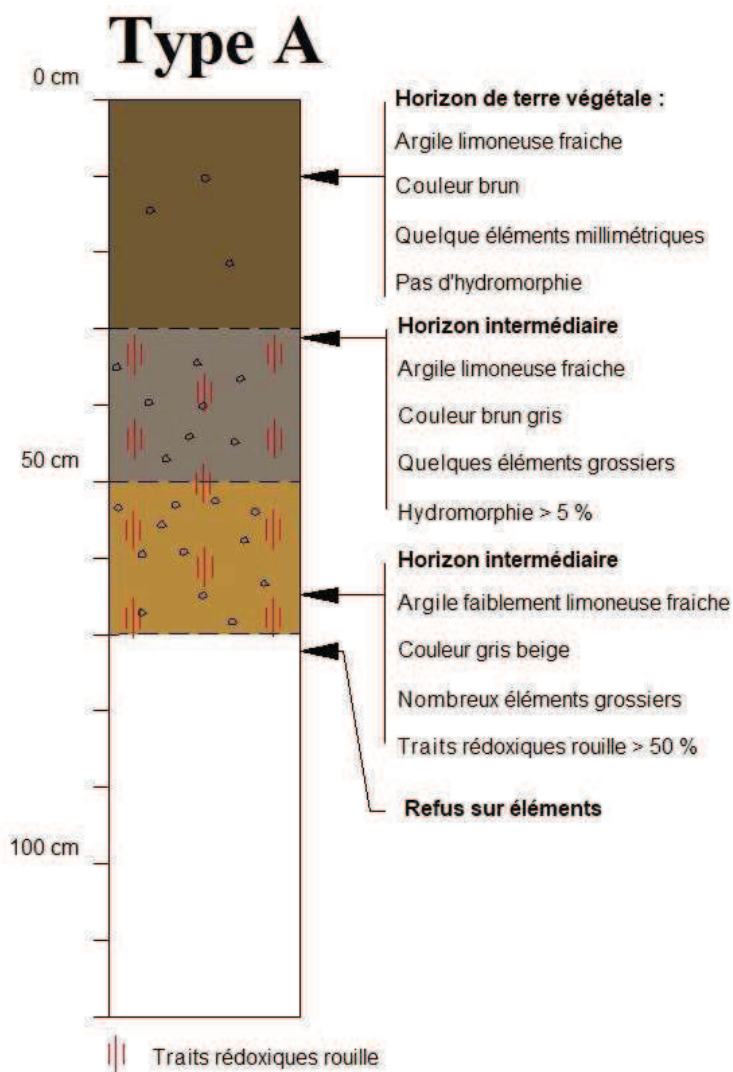
- profondeur des différents horizons
- texture du sol selon les caractéristiques référencées par le triangle de Jamagne
- couleur
- degré d'humidité
- présence d'éléments grossiers
- nature et degré d'hydromorphie





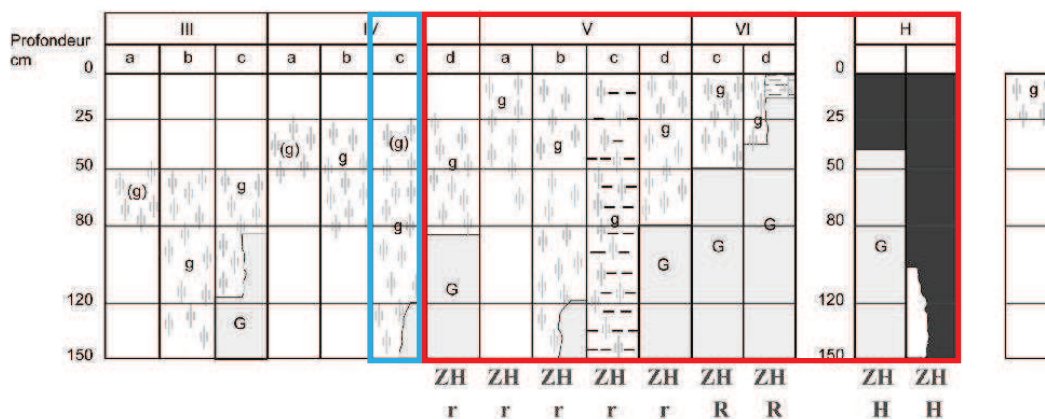
Les investigations pédologiques menées montrent que le sol en place est homogène. On distingue **deux types de sol** dont les profils pédologiques sont les suivants :

Sol de type A : type IVc



*Le sol de type A n'est pas caractéristique des zones humides suivant le référentiel des sols humides de l'arrêté du 01 octobre 2009 (classes d'hydromorphie du Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée GEPPA 1981). Il est classé dans la catégorie IVc.*

ILLUSTRATION DES CARACTÉRISTIQUES DES SOLS DE ZONES HUMIDES



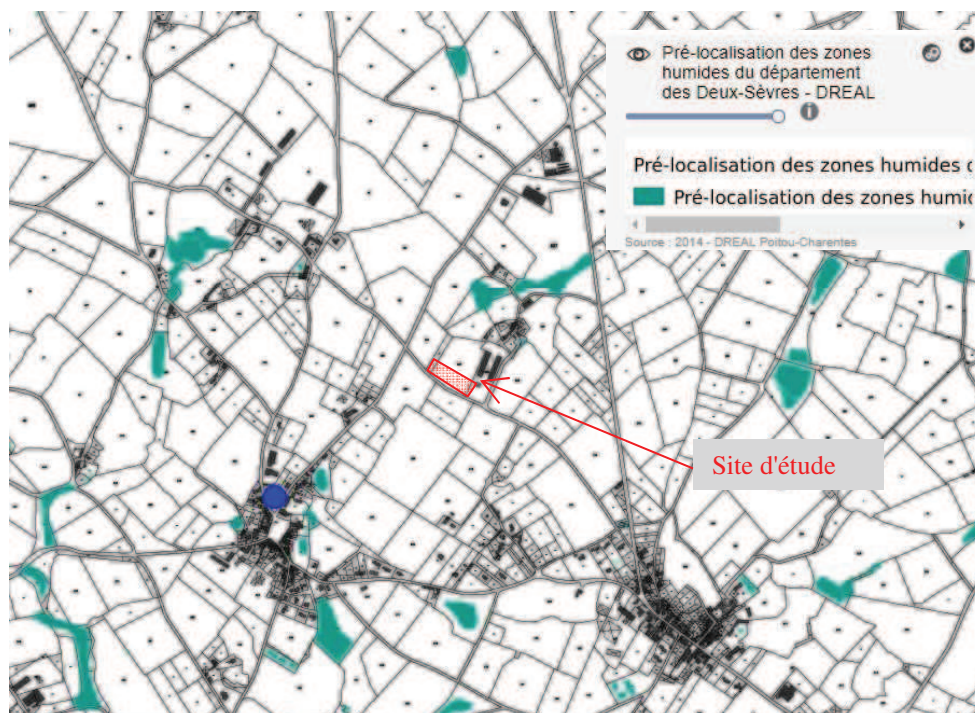
**Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)**

- (g) caractère rédoxique peu marqué (pseudogley peu marqué)
- g caractère rédoxique marqué (pseudogley marqué)
- G horizon réductique (gley)
- H Histosols R Réductisols
- r Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)

*d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)*

## 2.5 – Recherche bibliographique

→ *L'inventaire des zones humides de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement des Deux-Sèvres ne met pas en évidence de zone humide sur le site.*

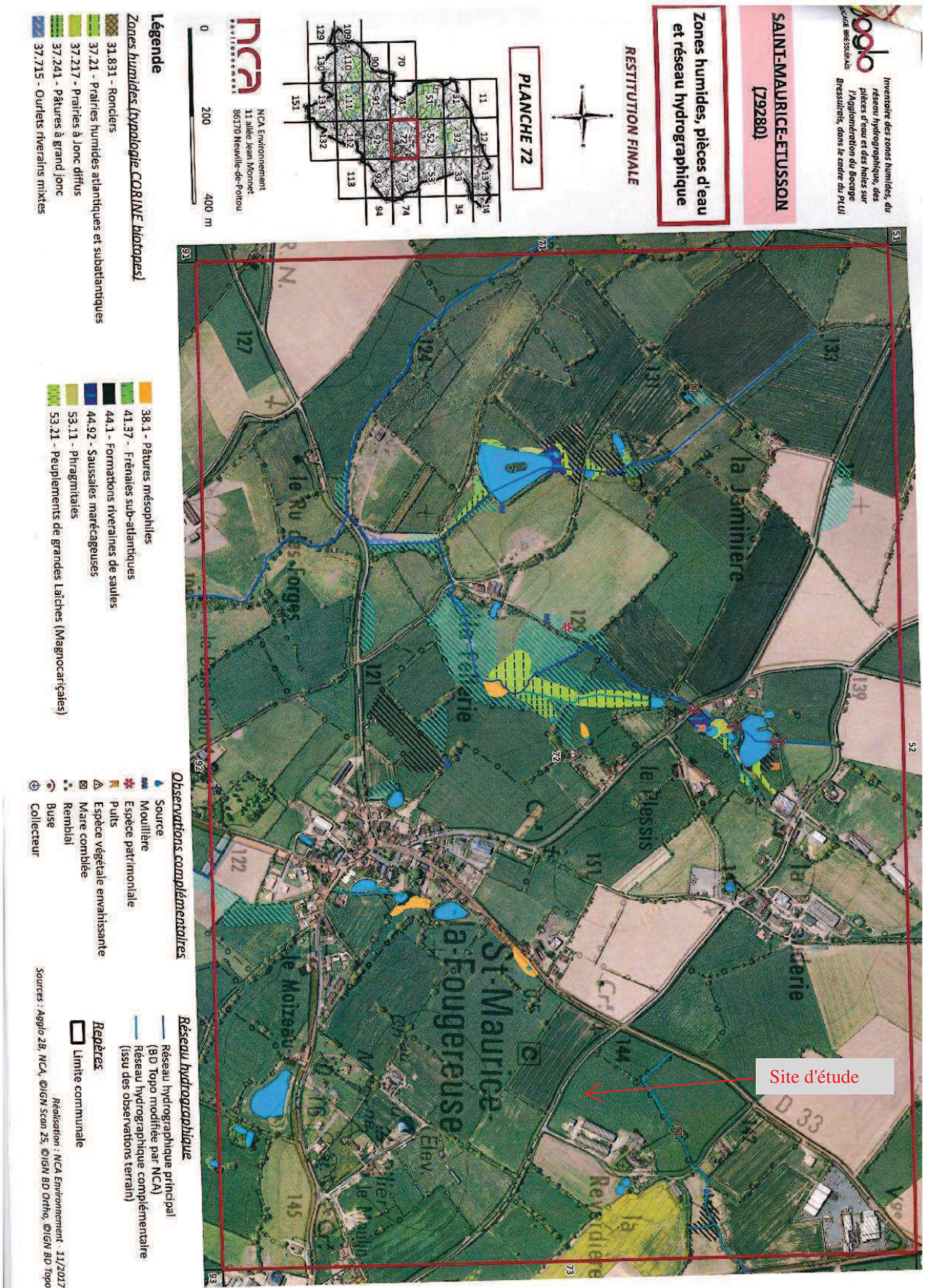


→ *Application du POS ou PLU*

Les documents d'urbanisme comme le Plan d'Occupation des Sols et le Plan Local d'Urbanisme (Article L.123.1 à 7 du code urbanisme), incluent les préoccupations liées à l'environnement. Les éléments de paysages et culturels doivent y être identifiés et classés.

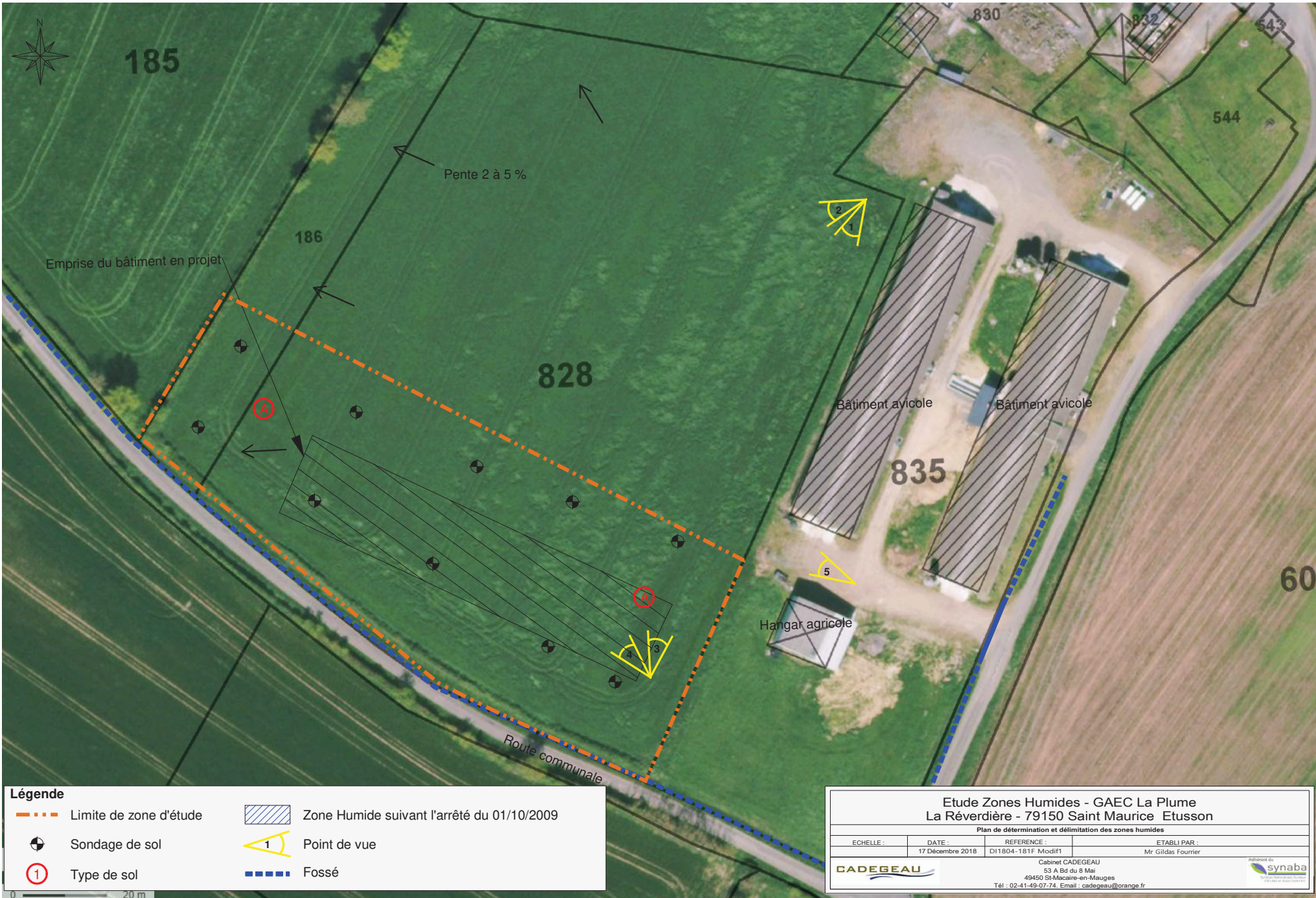
Déplus le chapitre 8A-1 du SDAGE Loire Bretagne précise « *Les Plans Local d'Urbanisme incorporent dans les documents graphiques les zones humides dans une ou des zones suffisamment protectrices et, le cas échéant, précisent, dans le règlement ou dans les orientations d'aménagement, les dispositions particulières qui leur sont applicables en matière d'urbanisme.* »

Un inventaire des zones humide datant de 2017 a été réalisé sur le territoire communal. Aucune zone humide n'a été recensée sur le secteur étudié :



**ANNEXES :**

***- Plan de de détermination et délimitation des zones humides***



**Légende**

- Limite de zone d'étude
- Sondage de sol
- Type de sol
- Zone Humide suivant l'arrêté du 01/10/2009
- 1 Point de vue
- Fossé

<b>Etude Zones Humides - GAEC La Plume</b>			
<b>La Réverdière - 79150 Saint Maurice Etusson</b>			
Plan de détermination et délimitation des zones humides			
ECHELLE:	DATE: 17 Décembre 2018	REFERENCE: DI1804-181F Modif1	ETABLI PAR: Mr Gildas Fourrier
Cabinet CADEGEAU 53 A Bd du 8 Mai 49450 St-Macaire-en-Mauges		Adhérent du <b>synaba</b> Syndicat National des Sociétés de Médecins Agronomes	
Tél : 02-41-49-07-74. Email : cadedeau@orange.fr			

## QUALITE EAU DES RIVIERES : LAYON, source « eau-anjou.fr » :

**Bassin : Layon**

### Caractéristiques de la rivière :

Le Layon est une rivière d'une longueur totale de 90 km (dont 84 km en Maine-et-Loire) avec un bassin versant de 1070 km<sup>2</sup> (dont 995 km<sup>2</sup> en Maine-et-Loire) et une pente moyenne de 1,4 ‰.

Cette rivière recalibrée possède un lit et des berges uniformes. Elle est tronçonnée par une cinquantaine de clapets sur l'ensemble du cours d'eau. La végétation de bordure est absente à éparses essentiellement sur la partie aval et est plus équilibrée sur la partie amont. Le plan d'eau de Beaurepaire a un impact qualitatif et quantitatif.

Une forte pression de pêche est exercée sur ce cours d'eau.

Le Layon fait l'objet du SAGE Layon-Aubance.

### Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure) :

La qualité physico-chimique du Layon est suivie depuis 2000 aux points de surveillance à Cléré-sur-Layon et à St-Lambert-du-Lattay. Les derniers résultats indiquent une qualité moyenne à médiocre. L'état biologique est évalué de moyen à très bon selon les indicateurs. De fortes teneurs en produits phytosanitaires sont observées épisodiquement et les impacts de la station d'épuration de Thouarcé (absence de déphosphatation et de système de stockage des boues) et des rejets de nombreuses petites stations d'épuration sur le bassin versant du Layon sont visibles sur la qualité en matières organiques et oxydables et en matières phosphorées.

Localisation des points de surveillance (organisme chargé du suivi) :

1. Le Layon au lieu-dit « Le Mureau » à Cléré-sur-Layon (AELB - MEDDTL) - Station RCS n° 04133200
2. Le Layon au « Pont sur la D 167 » à Martigné-Briand (CG 49) - Station RCO - RD n° 04133550
3. Le Layon au « Pont sur la D 209 » à Bézigon - St-Lambert-du-Lattay (AELB - MEDDTL) - Station RCS n° 04134000

Station	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
<b>Cléré-sur-Layon</b> [65]						
2010	1 Mauvaise (7)	1: Moyenne (49)	1: Médiocre (31)	1: Bonne (65)	1: Moyenne (56)	1: Pas de valorisation
2009	1 Mauvaise (13)	1: Moyenne (59)	1: Médiocre (35)	1: Bonne (67)	1: Bonne (64)	1: Pas de valorisation
<b>Martigné-Briand</b> [51]						
2010	2: Médiocre (37)	2: Moyenne (55)	2: Médiocre (34)	2: Moyenne (50)	2: Bonne (64)	2: Médiocre (33)
2009	2: Médiocre (31)	2: Moyenne (53)	2: Médiocre (34)	2: Médiocre (35)	2: Bonne (78)	2: Médiocre (33)
<b>St-Lambert-du-Lattay</b> [14]						
2010	3: Moyenne (56)	3: Moyenne (58)	3: Médiocre (35)	3: Moyenne (52)	3: Mauvaise (17)	3: Pas de mesure
2009	3: Moyenne (42)	3: Moyenne (52)	3: Médiocre (35)	3: Moyenne (49)	3: Mauvaise (28)	3: Pas de mesure

### Qualité des métaux :

Commune [repère cartographique]	Métaux sur Bryophytes	
	Année de mesure	Qualité
Cléré-sur-Layon [65]	2006	Passable (45)

### Qualité hydrobiologique :

Commune [repère cartographique]	Indices Invertébrés		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
	Année de mesure	Qualité / Etat	Année de mesure	Qualité / Etat	Année de mesure	Qualité
Cléré-sur-Layon [65]	2010	IBGNe Etat médiocre (7/20)	2010	Etat médiocre (9,8/20)	2001	Médiocre (26)
	2009	IBGNe Etat moyen (11/20)	2009	Bon état (16,2/20)		
Nueil-sur-Layon	2001	IBGN Mauvaise (6/20)			2009	Médiocre (31,3)
Les-Verchers-sur-Layon	2002	IBGN Mauvaise (6/20)			2005	Médiocre (33,3)
Concourson-sur-Layon	2002	IBGN Passable (9/20)			2007	Médiocre (28,3)
St-Lambert-du-Lattay [14]	2010	IBGNe Bon état (14/20)	2010	Etat moyen (13,8/20)	2010	Médiocre (24,4)
	2009	IBGNe Très bon état (17/20)	2009	Etat moyen (13,6/20)	2008	Moyenne (20,0)
Martigné-Briand [51]			2010	Etat moyen (12,7/20)		
Chaufonds-sur-Layon	2010	Etat moyen (10/20)	2010	Etat médiocre (10,2/20)		
Le Douet à Louresse-R. [77]	2009	IBGNe Bon état (12/20)				

### Débit 2010 :

- à St-Georges-sur-Layon

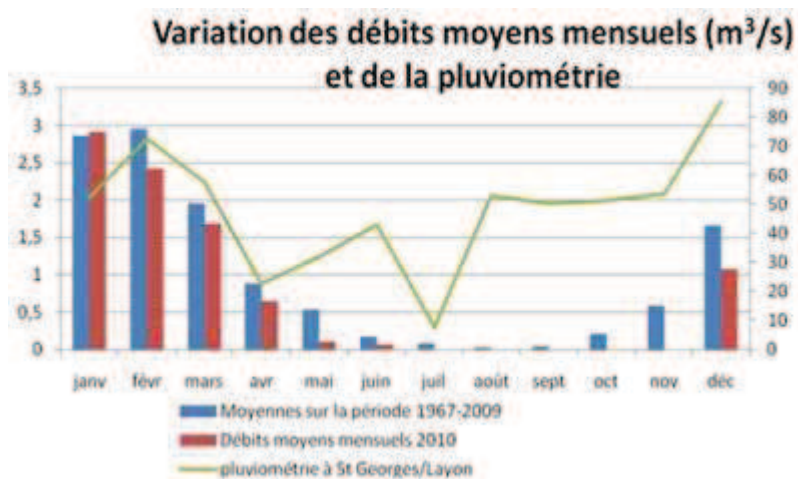
Module interannuel 0,994 m<sup>3</sup>/s

Débit du mois le plus sec de l'année 0,059 m<sup>3</sup>/s

Débit du mois le plus humide de l'année 2,910 m<sup>3</sup>/s

Débit moyen de l'année 0,661 m<sup>3</sup>/s





Données DREAL et Météofrance

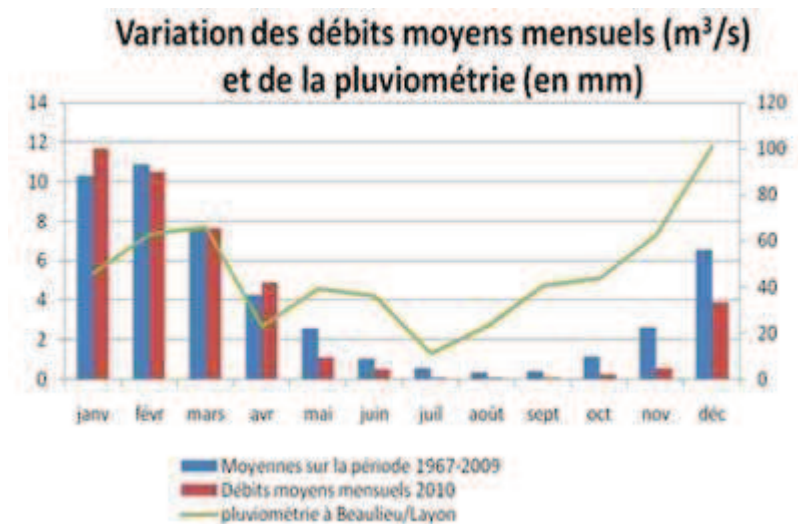
- à **St-Lambert-du-Lattay**

Module interannuel 4,020 m<sup>3</sup>/s

Débit du mois le plus sec de l'année 0,051 m<sup>3</sup>/s

Débit du mois le plus humide de l'année 11,700 m<sup>3</sup>/s

Débit moyen de l'année 3,440 m<sup>3</sup>/s



Données DREAL et Météofrance

### Mesures réglementaires :

- Zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole, mise en œuvre du 4ème programme de la Directive Nitrates avec l'arrêté du 30 juin 2009 pour le Maine-et-Loire.
- Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 9 janvier 2006).
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants du Layon et de l'Aubance approuvé par arrêté préfectoral du 24 mars 2006.
- Arrêté préfectoral du 2 juillet 1996 relatif à la maîtrise des rejets issus des activités viticoles.
- Autorisation groupée de prélèvements d'eau directs dans le Layon, pour la saison d'irrigation 2010, dans l'attente de la réalisation de solutions de substitution pour les rosieristes de Doué la Fontaine.
- Arrêté préfectoral du Maine-et-Loire du 15 juin 2010 interdisant l'application de produits phytopharmaceutiques à proximité des milieux aquatiques.

### Classification par la Directive Cadre sur l'Eau :

Masse d'eau	Classement de la masse d'eau à l'issue de :		Altérations compromettant l'atteinte du bon état écologique en 2015		Objectif Délai
	L'état des lieux	L'évaluation 2009	Risques	Doutes	
Le Layon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Lys. Réf. ME : FRGR0526	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Risque/Doute	Macropolluants, Morphologie et Hydrologie	Pesticides	Bon état 2015
Le Layon depuis la confluence du Lys jusqu'à sa confluence avec la Loire. Réf. ME : FRGR0527	Délai / actions supplémentaires nécessaires	Risque/Doute	Macropolluants, Morphologie et Hydrologie	Pesticides	Bon état 2015

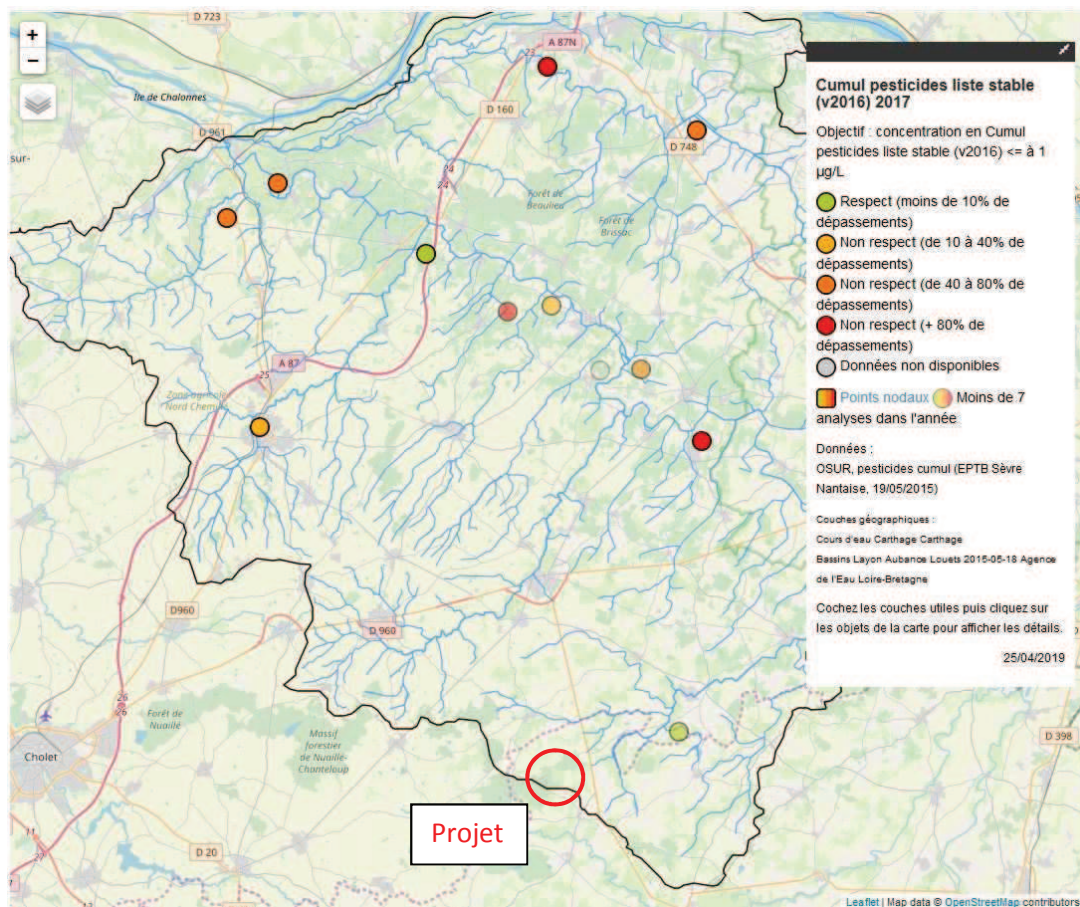
### Évènements significatifs de l'année 2010 :

- Finalisation d'un Contrat Régional de Bassin Versant sur le territoire du SAGE Layon-Aubance pour la période 2010-2012.
- Finalisation du Contrat Territorial des bassins du Layon et de l'Aubance 2011-2015 comprenant plusieurs volets : volet milieux aquatiques bassin du Layon, volet milieux aquatiques bassin de l'Aubance, volet pollutions diffuses, volet suivi et évaluation.
- Elaboration d'un projet agro-environnemental territorialisé sur les bassins versants du Layon moyen et de l'Aubance pour mettre en place des Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) à vocation de réduction des pesticides et destinées aux agriculteurs et viticulteurs.
- Lancement des procédures de Déclaration d'Intérêt Général et d'autorisation loi sur l'eau pour les travaux de restauration morphologique du Layon et de ses affluents.

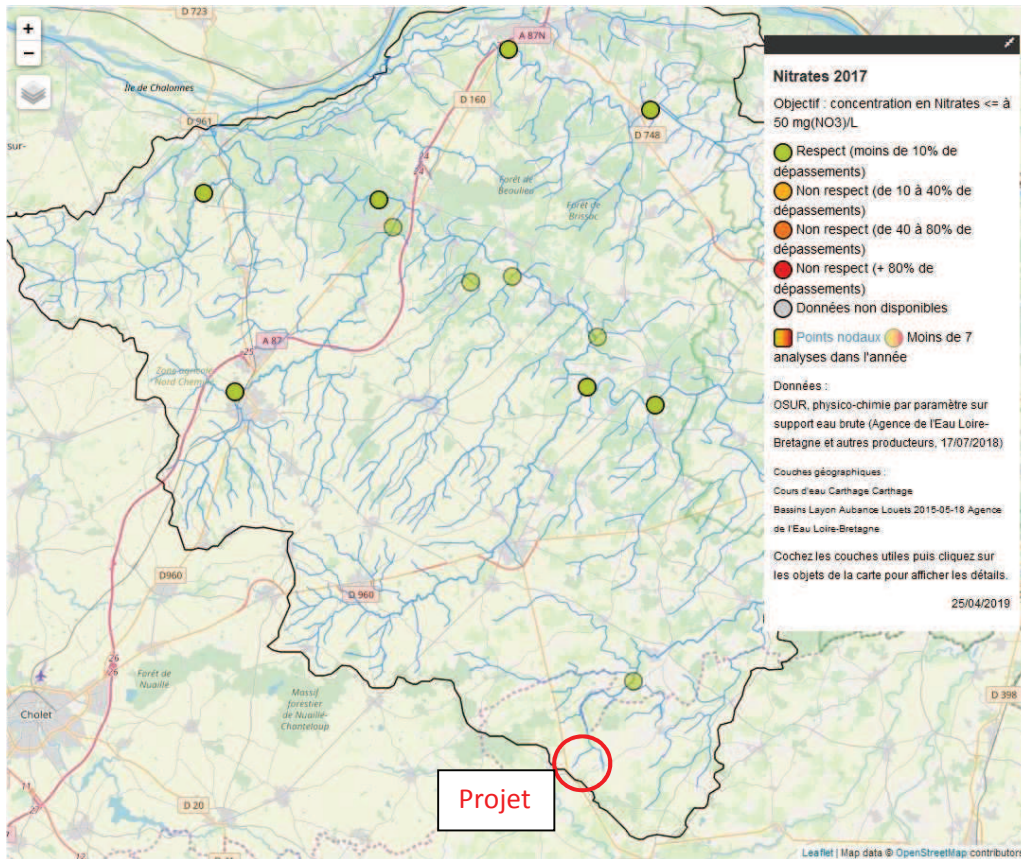
- Ouvertures prolongées des ouvrages hydrauliques en période hivernale.
- Réalisation des études pour de nouvelles stations d'épuration à Tigné, St-Paul-du-Bois et à Thouarcé.
- Renforcement de la canalisation d'arrivée à la station d'épuration de Thouarcé.

**Cartographie de la qualité des eaux superficielles :**

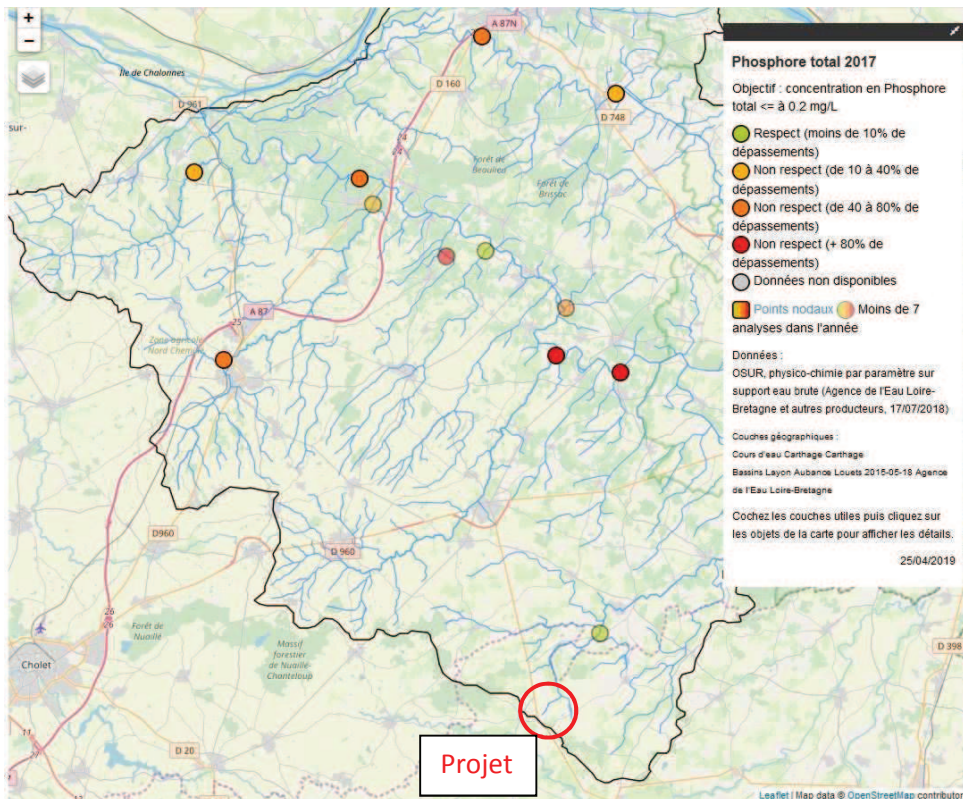
➤ **Pesticides :**



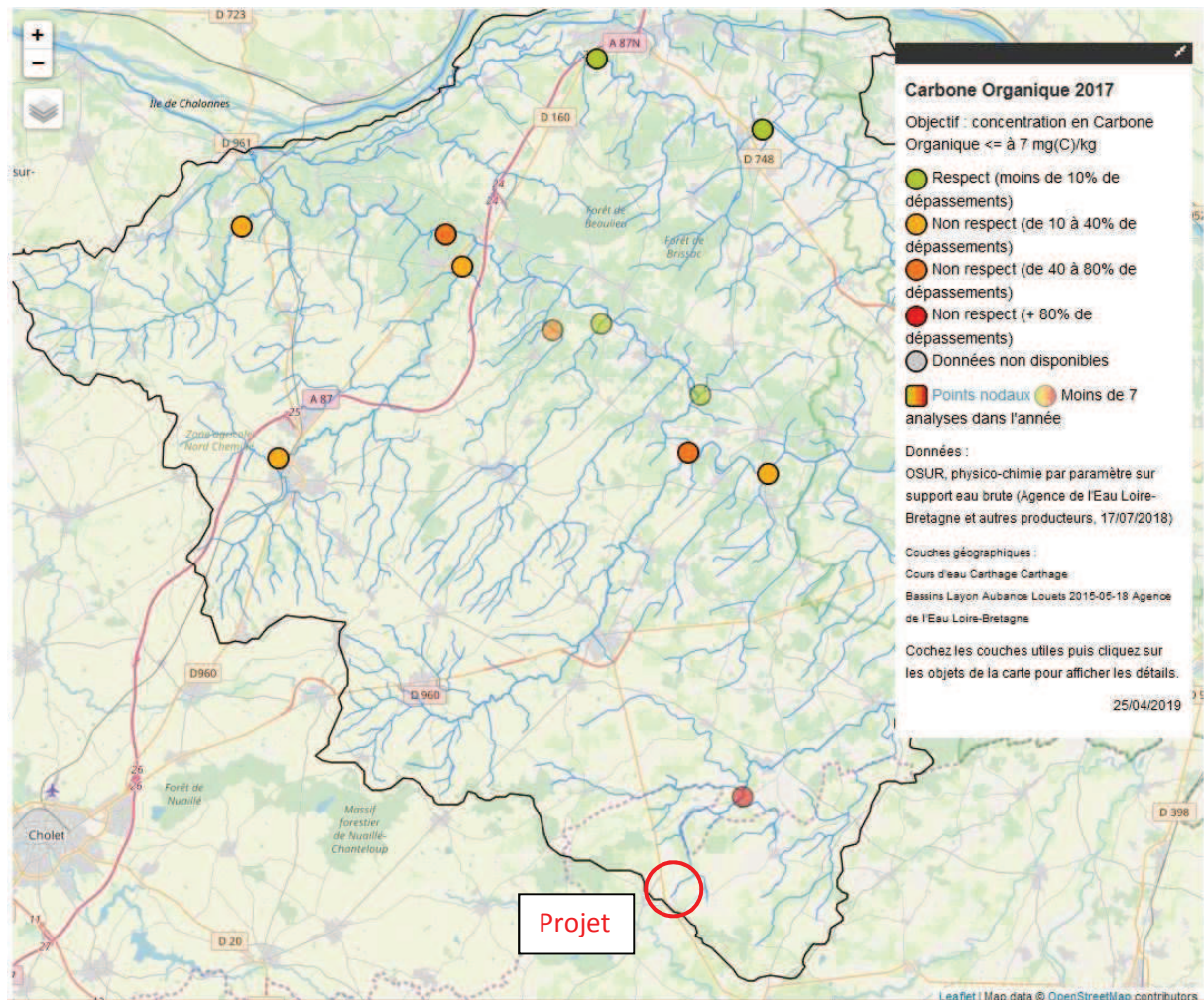
➤ **Nitrates :**



➤ **Phosphore :**



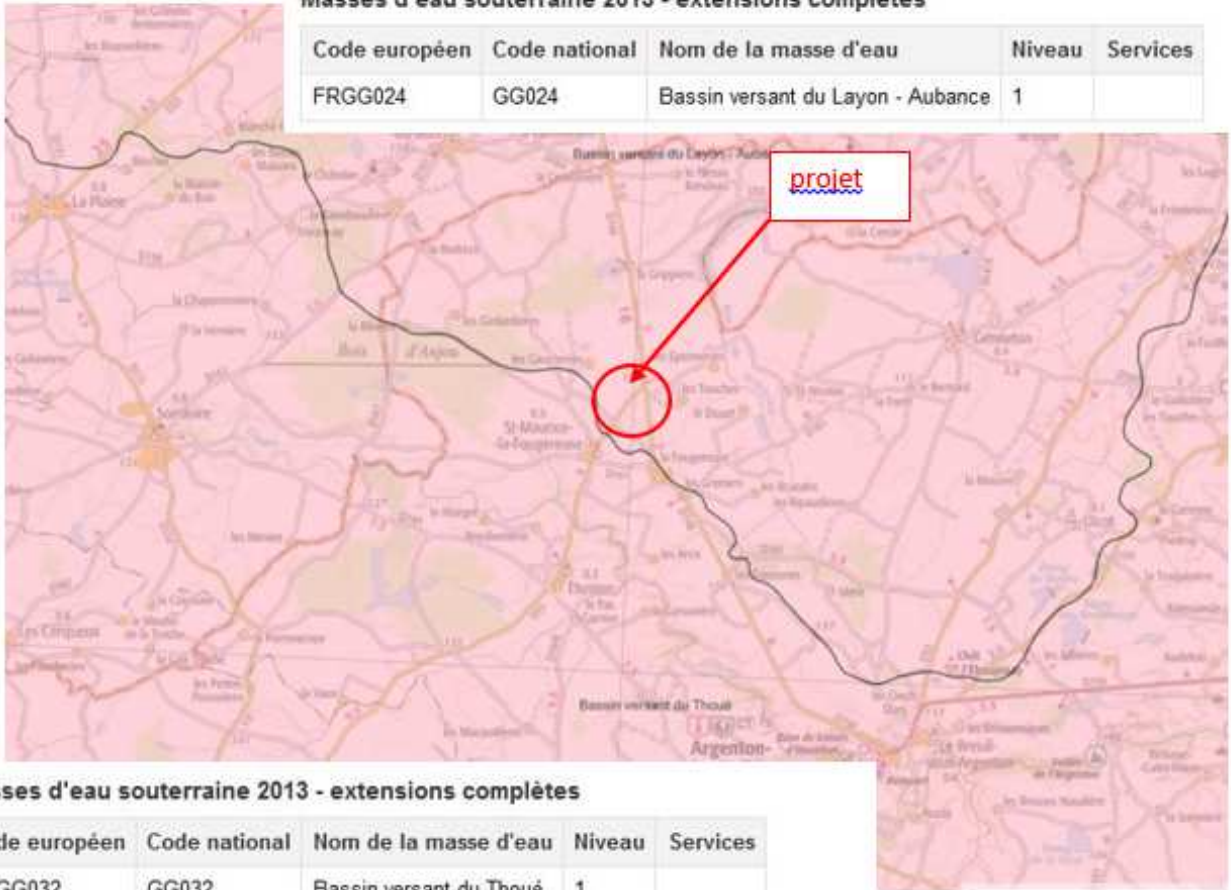
➤ Carbone organique :



Localisation du projet par rapport aux masses d'eau souterraines :

**Masses d'eau souterraine 2013 - extensions complètes**

Code européen	Code national	Nom de la masse d'eau	Niveau	Services
FRGG024	GG024	Bassin versant du Layon - Aubance	1	



**Masses d'eau souterraine 2013 - extensions complètes**

Code européen	Code national	Nom de la masse d'eau	Niveau	Services
FRGG032	GG032	Bassin versant du Thoué	1	

**Masse d'eau souterraine : 4024**    **EU Code FRGG024**

Nouveau code national (Sandre ve1.1) : **GG024**

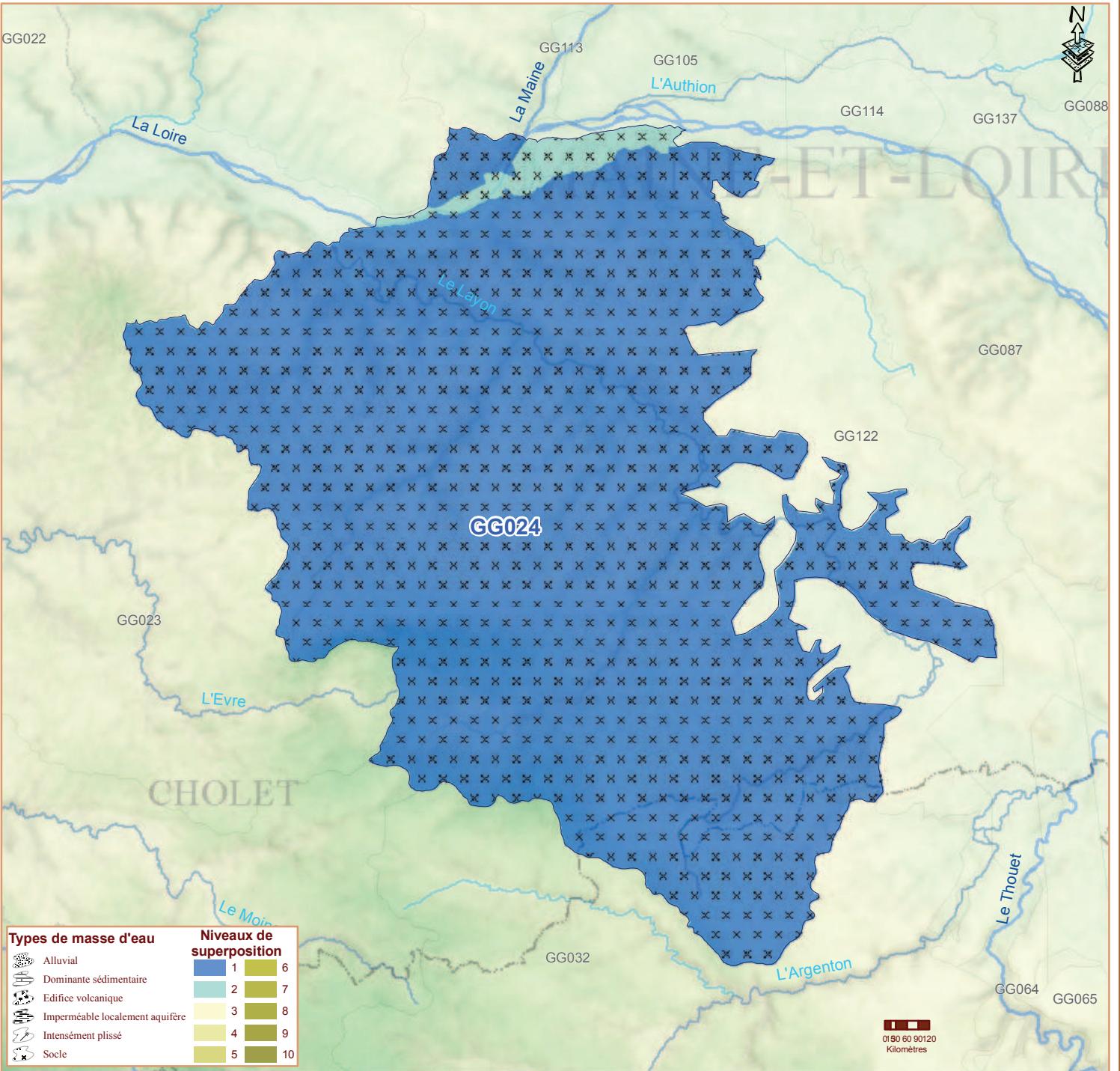
**Layon - Aubance**



Eco-Region  
Plaines occidentales  
District  
La Loire, les cours d'eau côtiers vendéens et bretons

Caractéristiques principales				
Type	Socle			
Écoulement	Libre			
Caractéristiques secondaires		Surface en km <sup>2</sup>		
<i>Karstique</i>	N	affleurante	sous couverture	totale
<i>Intrusion saline</i>	N			
<i>Entités disjointes</i>	Y	<b>1085</b>	<b>22</b>	<b>1107</b>
<i>Trans-bassin</i>	N	<i>Trans-frontière</i>		N

Niveaux de recouvrement	
ordres	%
1	97.98%
2	2.02%


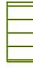


Types de masse d'eau	Niveaux de superposition
Alluvial	1
Dominante sédimentaire	2
Edifice volcanique	3
Imperméable localement aquifère	4
Intensément plissé	5
Socle	6
	7
	8
	9
	10




Commentaires






**Etat et objectifs chimiques**

- Masses d'eau en bon état**
-  Bon état et objectif 2015
  -  Bon état et objectif 2021 ou 2027

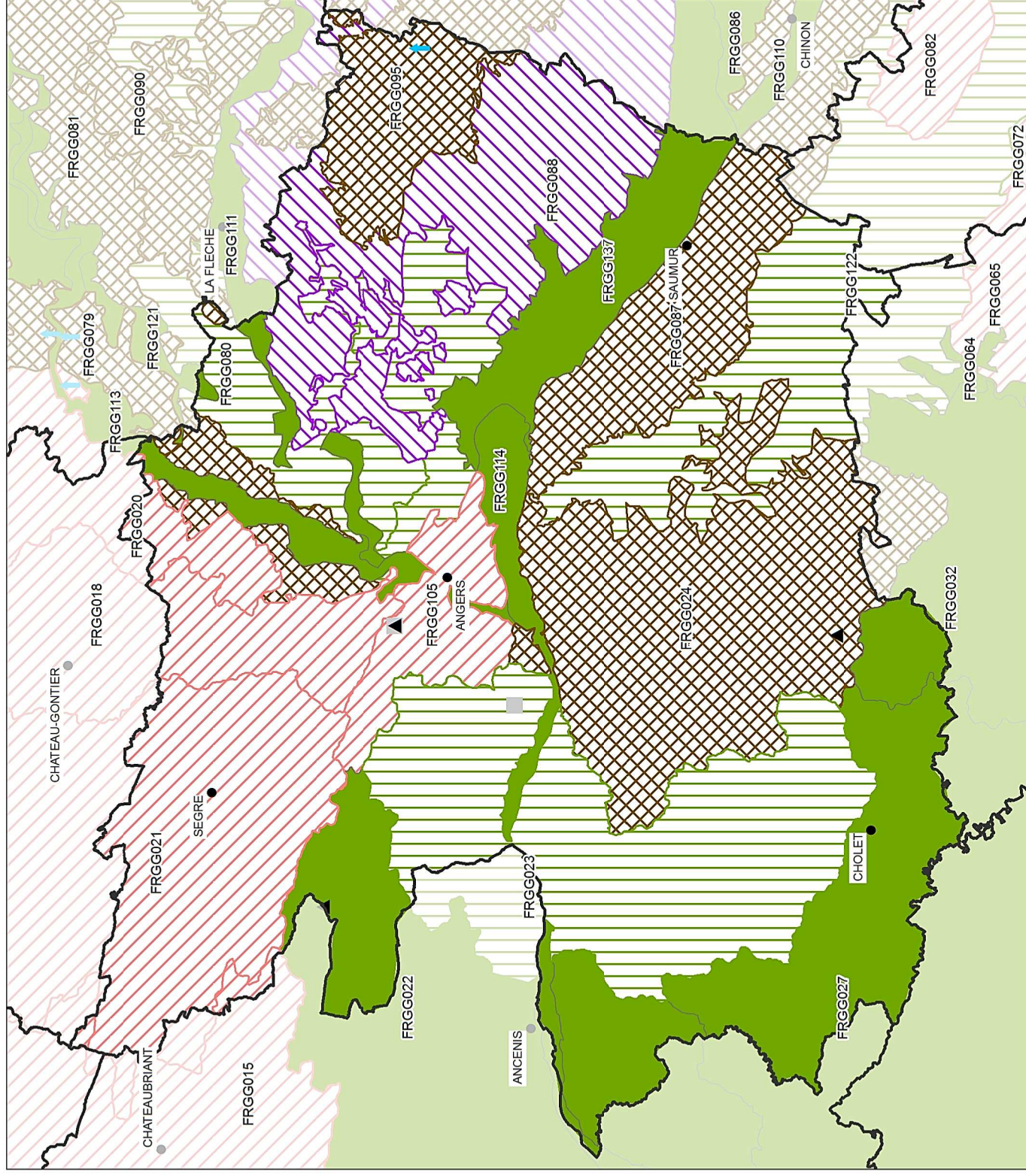
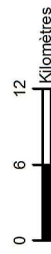
**Masses d'eau en état médiocre et objectif 2021 ou 2027**

-  Cause nitrates
-  Cause pesticides
-  Cause nitrates et pesticides

**Tendance significative et durable à la hausse**

-  Cause nitrates
-  Cause pesticides
-  Cause nitrates et pesticides

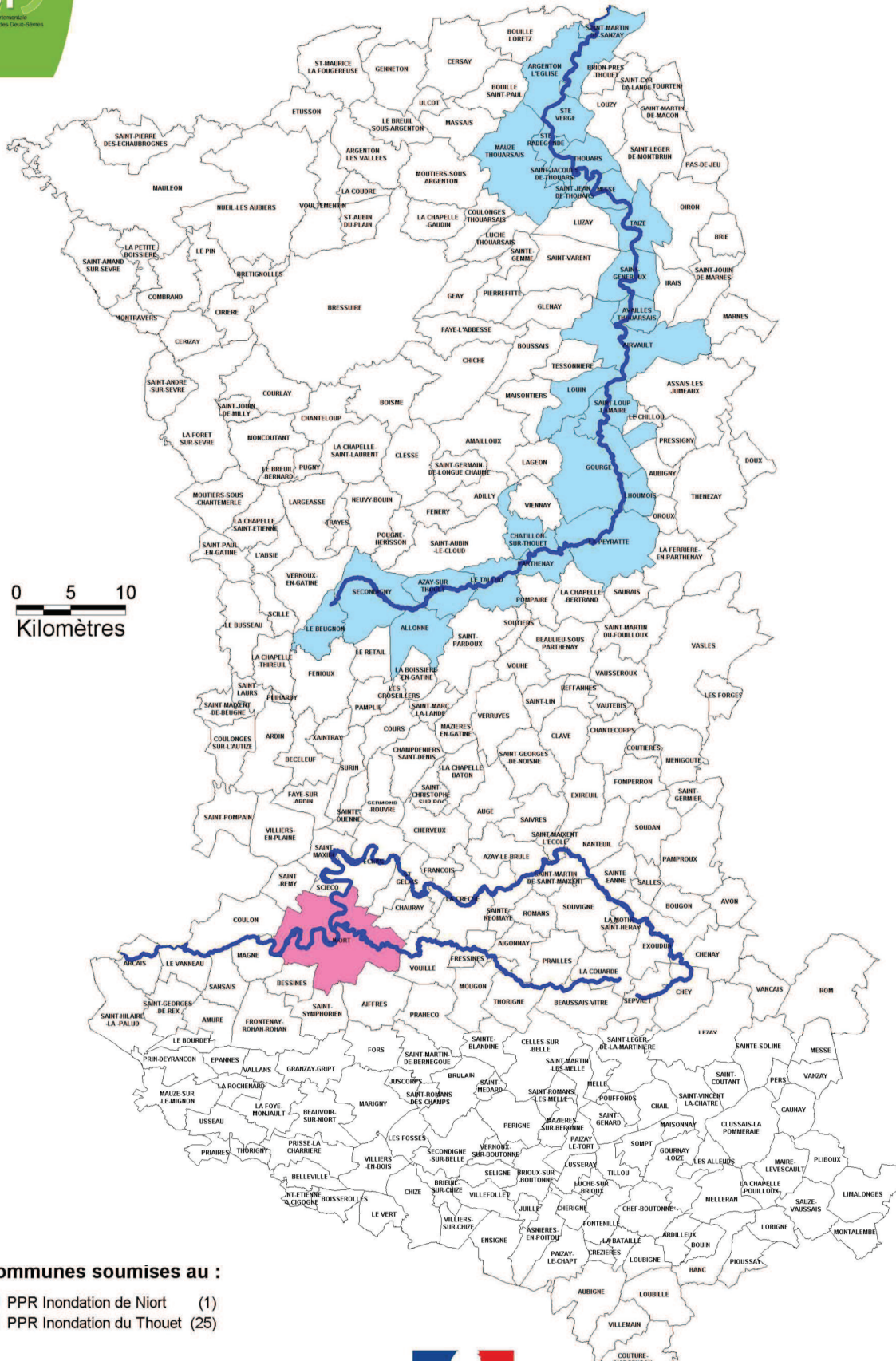
-  villes principales
-  départements







# Communes soumises à un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi)



**Communes soumises au :**

- PPR Inondation de Niort (1)
- PPR Inondation du Thouet (25)



PREFET  
DES DEUX-SEVRES

Source : DDT 79

Mis à jour par SPPH/PLANIF en juin 2013  
[S:/SPPH/02\\_planification\\_urbanisme\\_risque/09\\_prevention\\_risque/0903\\_communication/cartes\\_departementale/donnees\\_map\\_info](https://spph02.planification-urbanisme-risque/09_prevention_risque/0903_communication/cartes_departementale/donnees_map_info)